

Règlement du jeu «Termoludico & Origens de CALDEA»

Le présent règlement s'applique à la participation au jeu concours intitulé «Gagnez un séjour en Andorre: 2 nuits pour 2 personnes en chambre double avec petit déjeuner à l'hôtel Tulip inn Delfos 4* et 2 billets Termoludico & Origens de CALDEA», qui est un jeu gratuit et sans obligation d'achat. Le jeu est organisé par la société Groupon International Travel GmbH, une société de droit suisse dont le siège social est situé au Vordergasse 3, 8200 Schaffhausen, (ci-après la « société organisatrice » ou « l'organisateur »). Nous sommes une société distincte de la société Groupon France SAS.

Article 1 : Le présent jeu concours

1.1 Afin de participer au présent jeu concours il suffit d'acheter un coupon gratuit sur la page de l'offre «Gagnez un séjour en Andorre: 2 nuits pour 2 personnes en chambre double avec petit déjeuner à l'hôtel Tulip inn Delfos 4* et 2 billets Termoludico & Origens de CALDEA».

1.2 Le jeu concours sera ouvert à la participation du 16.12.2019 (à 00:01) au 22.12.2019 (à 23.59).

1.3 Toute inscription autre que le formulaire d'inscription proposé ou après la date de fin ne pourra être prise en compte.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure et résident en France métropolitaine, à l'exception des personnels directement impliqués dans l'organisation du jeu.

2.2 La société organisatrice se réserve le droit de demander une preuve d'admissibilité.

2.3 La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans modification ni autre information.

2.4 La participation nécessite la possession d'un compte sur le site www.groupon.fr.

2.5 Une même personne physique ne peut participer qu'une seule fois.

Article 3 : Dotation

3.1 La dotation mise en jeu est décrit sur la page dédié au présent jeu qui contient un lien vers ce règlement.

3.2 La dotation ne pourra être transféré à une autre personne, et elle ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

3.3 En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation annoncée par une autre dotation de valeur équivalente sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 4 : Modalités de désignation des gagnants

4.1 Parmi les participants, un seul gagnant sera choisi au hasard. Le tirage au sort sera effectué en utilisant le site <https://www.random.org/>.

4.2 Le tirage au sort sera effectué et le gagnant annoncé au plus tard 22.01.2020. Le gagnant sera prévenu par email dans lequel les modalités de remise du lot lui seront précisées. Il aura alors un délai de sept (7) jours ouvrés pour confirmer son lot en répondant à l'email et en indiquant ses noms, prénom, et adresse email.

Article 5 : Confirmation du lot par le gagnant

5.1 Dans l'hypothèse où le gagnant ne confirmerait pas son lot selon les modalités décrites ci-dessus, Groupon contactera le premier suppléant et ainsi de suite.

5.2 Le gagnant est responsable des coordonnées qu'il aura indiquées. Si celles-ci sont erronées, incomplètes de sorte qu'elles ne permettent pas l'identification du gagnant, ce dernier ne pourra bénéficier de sa dotation et un autre gagnant sera tiré au sort dans les mêmes conditions que celles susvisées.

Article 6 : Données personnelles et droit à l'image

6.1. Les données personnelles fournies à Groupon Travel dans le cadre de la participation à ce jeu concours seront traitées selon la [Charte de protection des données personnelles de Groupon](#) ou selon les présentes conditions générales. Nous utiliserons les données personnelles uniquement dans le but de sélectionner, contacter et annoncer les gagnants. Du fait de l'acceptation de leur prix, le gagnant autorise Groupon Travel à publier son nom complet, son code postal, et sa ville de résidence sur les pages Groupon FR sur Facebook et Twitter sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

6.2 Le nom du gagnant sera également disponible sur simple demande écrite. L'adresse pour contacter la Social Media Team est Groupon France SAS, Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92400 Courbevoie.

Article 7 : Modification des conditions du jeu

7.1 La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

7.2 Toute violation du présent règlement entraînera l'annulation de votre participation. La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

7.3 La société organisatrice se réserve le droit de promouvoir ce jeu concours sur Twitter, Facebook, Instagram, et/ou Groupon.fr, conformément aux conditions d'utilisation des plateformes en question.

7.4 La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier la nature des dotations, le nombre de dotations ou les conditions.

7.5 La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable ni en cas de dysfonctionnements de l'Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants, ni d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. La société ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

7.6 Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

7.7 Les participants sont soumis à la réglementation française et tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice.